Convention de location de la salle polyvalente (locaux Scout de la 102ème unité)

Entre

- D’une part, **la 102ème unité Scoute du Christ-Roi**, ci-après dénommée **"la 102ème ",**

représentée par:

Nom.........................................................................................................

Prénom.........................................................................................................

Numéro de gsm .........................................................................................................

Et

- **D'autre part,** ci-après dénommé **"l’utilisateur ":**

Nom.....................................................................................

Prénom.........................................................................................................

Adresse .........................................................................................................

Numéro de gsm.........................................................................................

Email.........................................................................................................

**Il est convenu ce qui suit :**

1. La 102ème met à la disposition de l’utilisateur, au rez-de–chaussée de l’immeuble des locaux scouts, situé avenue Wannecouter 107 à 1020 Bruxelles, les locaux suivants :

La salle polyvalente

Le hall d’entrée.

Les 2 sanitaires y attenant.

L’accès aux autres parties du bâtiment est strictement interdit.

1. Les activités autorisées de commun accord sont:

 Soirée / Formation / ……

1. L’activité prévue et convenue dans lesdits locaux aura lieu :

le ..................................................................

à partir de ........................................ heures

Elle se terminera **impérativement avant 2h du matin**

A la fin de l’occupation, l’utilisateur veillera à éteindre les lumières, à éteindre les radiateurs et à fermer à clé la porte de la salle polyvalente, la porte d’entrée, ainsi que la grille.

1. Au plus tard 10 jours avant l’événement, la somme de ……………. euros doit être à versée sur le compte de l’unité :

……………. euros : somme couvrant les charges et coûts d’utilisation desdits locaux

100 euros : somme couvrant la garantie

BE42 7360 4271 7854

TITULAIRE : les scout-bh102-christ roi Laeken 102ème

 Communication : nom + prénom + loca poly + date de la location.

1. La remise des clés et l'état des lieux auront lieu:

 e ........................ ........................................

à .....……………………………….. heures

La garantie de 100 euros sera rendue à l’utilisateur après la restitution des clés, si le règlement en annexe a été respecté. Dans le cas contraire, la garantie sera conservée entièrement ou en partie à titre de dédommagement.

A titre indicatif, seront retenus comme dédommagement :

Nettoyage pas ou mal effectué : 40 euros

 Utilisation de boissons alcoolisées: 40 euros

1. L’utilisateur reconnaît avoir reçu et accepté le règlement ci-joint.

Pour la 102ème, L’utilisateur,